

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## COPIE DE RÉOLUTION

N° 250-2021

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2021



ORDINAIRE

EXTRAORDINAIRE

AJOURNEMENT

### Membres du conseil municipal :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;  
M. Gyslain Loyer, district n° 2;  
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicié, district n° 4;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

En présence de Mme Audrey Boisjoly, mairesse, de M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier et de Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe.  
Le conseiller M. Sylvain Trudel est absent.

### OBJET : DEMANDE DE PPCMOI – 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÉOLUTION – CHEMIN BARRETTE – PROJET D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES (64 LOGEMENTS)

une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée sur le lot 6 354 555;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet rencontre les objectifs du Plan d'urbanisme à l'intérieur du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet est possible dès maintenant et que la construction du premier bâtiment devrait débuter dès l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas d'impact environnemental significatif généré par le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept proposé vise à s'intégrer à la trame urbaine existante, tout en participant à une densification cohérente avec le secteur bâti existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est compatible avec les usages offerts sur la propriété à l'étude;

### EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 053-CCU-2021) et d'autoriser le projet particulier tel que présenté dans les documents remis par Capital Dufresne inc., en date du 23 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.